

Collectif contre l'homophobie (C.C.H.)

Association loi 1901 fondée en 1997

9 rue Joachim Colbert – 34000 Montpellier

Montpellier, le 20 avril 2008

Communiqué de presse

Mise en service du controversé logiciel ARDOISE :

Michèle Alliot-Marie tente le passage en force dans le département du Gard

Depuis 48h, nous recevons des témoignages de policiers gardois nous alertant sur la note de service N° 9673 datée du 16 avril 2008 relative à la mise en place prochaine du logiciel ARDOISE dans le département du Gard (30).

Cette note de 6 pages est signée de Monsieur Jean-Michel POREZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique ; elle fixe le calendrier suivant : fin de la formation du personnel pour le 30 avril 2008, utilisation d'ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Informations Statistiques sur les Enquêtes) à la place du LRP (Logiciel de Rédaction de Procédure) à compter du 13 mai 2008.

Il s'agit là d'une tentative manifeste du Ministre de l'Intérieur de passer en force.

En effet nous rappelons que suite à notre saisine de la CNIL le 14 avril dernier, son président Alex Türk a adressé un courrier daté du 15 avril 2008 à Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, pour lui demander des éclaircissements sur les rubriques litigieuses contenues dans le logiciel ARDOISE.

Dans sa lettre, Monsieur Türk rappelle à la ministre « *que la CNIL devra émettre un avis préalable à la mise en place de cette application qui semble déjà en phase de test* ». Sous entendu que cet avis n'a pas encore été demandé malgré le lancement expérimental. Il rajoute qu' « *Une telle application, qui fait déjà l'objet de formations auprès des fonctionnaires de police, ne peut être créée que par un décret en Conseil d'État pris après avis de la CNIL* ».

La CNIL demande aussi dans quel délai le projet de décret lui sera soumis pour avis. Elle sollicite enfin des explications « *concernant les conditions d'utilisation des rubriques jugées « discriminatoires » par les associations afin de clarifier le débat et de dissiper tout malentendu* ».

Le courrier de la CNIL est un cinglant désaveu pour la Place Beauvau, prise en flagrant délit de mensonge puisqu'elle indiquait que les données du logiciel avaient été validées par la CNIL en 2000 à l'occasion de l'examen d'un précédent logiciel.

La note du DDSF du Gard est une preuve d'un second flagrant délit de mensonge puisque Gérard Gachet, le porte-parole du ministère de l'Intérieur indiquait dans les médias la semaine dernière qu'il "ne savait pas" la date d'entrée en vigueur de ce système d'exploitation ; il indiquait qu'elle devait intervenir au second semestre 2008.

Nous mettons solennellement en garde Madame Alliot-Marie et ses services : nous ne tolérerons aucun passage en force car il serait constitutif d'une voie de fait passible de poursuites judiciaires.

Cette mascarade a assez duré !

Nous demandons une nouvelle fois au Président Nicolas Sarkozy et au Premier Ministre François Fillon d'appeler le Ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie à la raison.

Nous invitons toutes les confédérations syndicales, toutes les organisations de défense des Droits Humains, toutes les confréries philosophiques et humanistes, toutes les associations, tous les citoyens à amplifier l'opposition au logiciel ARDOISE.

**Hussein BOURGI,
Le président
06 89 81 36 90**

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous notre premier communiqué de presse relatif au logiciel ARDOISE:

Collectif contre l'homophobie (C.C.H.)

Association loi 1901 fondée en 1997

9 rue Joachim Colbert – 34000 Montpellier

Montpellier, le 14 avril 2008

Communiqué de presse

**Non à l'utilisation du logiciel Ardoise dans la police et la gendarmerie nationales !
Non au profilage catégoriel demandé par Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur !
Non au retour du fichage !**

Depuis plusieurs semaines, le **Collectif contre l'homophobie (C.C.H.)** reçoit des témoignages alarmants de policiers et de gendarmes au sujet du projet du Ministre de l'Intérieur de remplacer le logiciel LRP (Logiciel de Rédaction de Procédure) et le logiciel STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) par le **logiciel ARDOISE (Application de Recueil de la Documentation Opérationnelle et d'Informations Statistiques sur les Enquêtes)**.

Ce nouveau logiciel « Ardoise » reprend toutes les fonctionnalités des logiciels LRP et STIC mais à une différence notable et problématique, il prévoit de renseigner des caractéristiques personnelles de toute personne entendue comme victime, témoin ou auteur dans une procédure.

Ainsi le policier ou le gendarme peut préciser dans la rubrique « Etat de la personne » les informations suivantes « homosexuel », « transsexuel », « handicapé », « sans domicile fixe », « personne se livrant à la prostitution », « travesti », « relation habituelle avec personne prostituée », « personne atteinte de troubles psychologiques », « usager de stupéfiants », « permanent syndical » ...

La saisie de ces informations a vocation à établir une fiche profilée de chaque personne ayant un contact avec la police dans le cadre d'une procédure ; cette fiche sera consultable sur toute le territoire national par les forces de l'ordre, et notamment à chaque fois que cette personne aura à faire à elles.

Nous partageons le malaise de nombreux policiers et gendarmes ; comme eux, nous avons du mal à saisir l'intérêt de la mention de certains détails et les finalités de ce profilage.

Nous sommes particulièrement inquiets face au risque de constitution de fichiers catégoriels que ce logiciel pourrait permettre.

Sans remonter à la période sombre de la Seconde Guerre Mondiale pendant laquelle des membres de certaines minorités furent fichés et déportés, nous voulons rappeler le fichage (par les brigades mondaines) et le harcèlement policier subi par de nombreuses personnes (notamment homosexuelles) des années 50 aux années 70.

Il a fallu l'élection de François MITTERRAND à la Présidence de la République en 1981 pour que l'homosexualité soit dépénalisée par le Ministre de la Justice Robert BADINTER (loi du 5 août 1982) et que les fichiers d'homosexuels soient détruits à la demande expresse du Ministre de l'Intérieur Gaston DEFFERRE.

Nous n'accepterons pas que Michèle ALLIOT-MARIE autorise l'utilisation de ce logiciel car il peut donner lieu à des dérives de sinistre mémoire.

Le Collectif contre l'homophobie (C.C.H.) saisit ce jour

- La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations)
- La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- La CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)

Par ailleurs nous lançons un appel solennel à toutes les organisations de défense des droits de l'Homme, à tous les syndicats, à toutes les autorités morales et philosophiques, à tous les parlementaires pour qu'ils s'engagent contre le logiciel ARDOISE.

Nous demandons à Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur de surseoir à l'application de ce logiciel litigieux et problématique.

Nous demandons au Premier Ministre et au Président de la République de nous recevoir afin d'évoquer ce problème.

**Hussein BOURGI
Le Président
06 89 81 36 90**

Informations sur le logiciel ARDOISE

Dans le cadre du programme de formation organisée par la Direction de la Formation de la Police Nationale,

Livrable en octobre 2006, puis en février 2007, le logiciel ARDOISE a pris du retard dans sa finalisation.

Officiellement, cette application est destinée tant à la rédaction de procédures qu'à l'aide à l'enquête ou aux statistiques.

Ce logiciel a été expérimenté à Ecully au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire.

Un plan de communication accompagnant le lancement du logiciel Ardoise était prévu grâce à un film et un diaporama.

La formation continue a ciblé 4 groupes (enquêteurs, chefs de service, chefs de groupes ou d'unités, gestionnaires et administrateurs fonctionnels) représentant 90.000 personnes.

Les modules de formation se font par groupe de 8 agents, ils durent entre 2 et 3 jours selon les départements.

Le logiciel ARDOISE devait être utilisé au premier trimestre 2008 mais son entrée en application vient d'être reportée au mois de mai 2008.